

# AVIS DE CONCOURS



## RECRUTEMENT DE SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE INTERNE - SESSION 2007

### CONDITIONS D'ACCES

**Le recrutement sur concours interne est ouvert** aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

- comptant au 1er janvier 2007 au moins quatre années de services publics effectifs,
- étant en position d'activité, de détachement ou en congés parental lors de la première épreuve écrite
- remplissant les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations de fonctionnaires (loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée);

Pour être autorisés à se présenter aux concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par l'article 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires c'est-à-dire :

- posséder la nationalité de l'Etat membre dont ils sont ressortissants
- jouir des droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants
- ne pas avoir de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en situation régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**NOMBRE D'EMPLOIS : 4 (quatre)**

**AFFECTATION** : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

**PRE-INSCRIPTIONS** : sur INTERNET uniquement: <http://www.ac-noumea.nc>

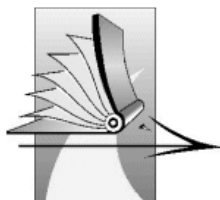
**du lundi 21 mai au vendredi 15 juin 2007 à 16h00.**

### **DATE DE RETOUR DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION :**

Après la fermeture des serveurs informatiques, les candidat(e)s recevront une demande de confirmation d'inscription qu'ils (elles) retourneront, après l'avoir signée et éventuellement modifiée pour le : **lundi 09 juillet 2007.**

*(La confirmation devra être déposée au Vice-Rectorat, division des examens et concours (avant 16h00), ou postée en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le **lundi 09 juillet 2007, le cachet de la poste faisant foi.** Attention, tout envoi hors délai entraînera l'annulation de l'inscription ; A noter que le timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de la poste).*

**DATE PREVISIONNELLE DES EPREUVES ECRITES : Mercredi 25 juillet 2007**



*NB : Le fait, pour un candidat, d'être convoqué aux épreuves écrites ne préjuge en rien de la recevabilité de sa candidature. La vérification de sa capacité à concourir n'interviendra qu'au moment de l'admission.*